

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 30 JUIN à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Grivesnes sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, DOVERGNE Alain, LARTIGAU Alain suppléant de WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VERONT Fabrice, BOQUET Cédric, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky

Nombre de membres  
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 34

· dont suppléés : 1

Membres représentés : 15

Votants : 49

Date de la convocation  
23 juin 2022

Secrétaire de séance :  
Cédric BOQUET

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, Mme BLIN Monique de M. BLIN Nicolas, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël, M. Joel BEAUMONT de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. DESROUSSEAUX Éric de M. COTTARD Yves, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de M. LEVASSEUR Roger, M. DOVERGNE Alain de Mme BERTOUX Julia, M. HEYMAN Christophe de CHANTRELLE Brice, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. DELANAUD Stéphane de M. LAMOTTE Dominique, M. MEGLINKY de M. NOCHEZ Didier, M. DOVERGNE Alain de M. DEMOUY Bertrand, Mme RAMON Marie-Gabrielle de Mme TESTART Laëtitia, M. MEGLINKY Philippe de Mme RIQUIER Ludivine, M. BOUCHER Michel de MAROTTE Philippe

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BERTOUX Julia, RIHET Anne, DAMAY Lydie, TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie,

Messieurs BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, LAVOINE Nicolas, LEVASSEUR Roger, TEN Franck, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

### OBJET : Subventions Centre Musical du Val de Noye et Centre Musical LA SI SOL- Reliquats 2021

*Rapport de Madame Marie- Gabrielle HALL- RAMON, Vice-Présidente Culture et Communication*

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 avril 2021 relatif au vote du Budget primitif 2021 – Budget Principal et Budgets Annexes

Vu l'état des subventions et participations annexé au Budget Primitif 2021 – Budget Principal

Il était prévu de signer des conventions de partenariat et de financement avec le Centre Musical LA SI SOL et le Centre Musical du Val de Noye. Les montants de subventions à verser par la CCALN s'élevaient respectivement à 64 000 € et 56 000 €.

Le formalisme exige que les conventions soient jointes aux mandats.

Toutefois, le constat dressé permet de considérer que

- Pour le CMVN : 35 000 € ont été versés successivement courant 2021,
- Pour le CM La Si Sol : 40 000 € ont été versés successivement courant 2021, sans produire de conventions signées, manifestement oubliées.

*NB : ces sommes ayant été engagées sur la comptabilité 2021, elles sont déjà intégrées au CA 2021 et n'imputeront pas les comptes 2022.*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de rétablir la signature des conventions de partenariat et de financement 2021 avec les deux associations précitées et jointes en annexes,
- Convient du versement des sommes restant dues au titre de l'année 2021, à hauteur de 21 000 € pour le Centre Musical du Val de Noye et à hauteur de 24 000 € pour le Centre Musical LA SI SOL,
- Autorise le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président et la Vice-Présidente Culture à signer les conventions et tous documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

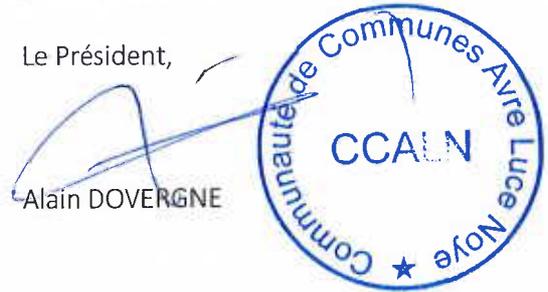
Fait et délibéré, le 30 JUIN 2022  
à GRIVESNES

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 05/07/2022

Le Président,

Affiché le 05/07/2022

Alain DOVERGNE



## CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE LA SI SOL

### ENTRE

La Communauté de Communes Avre, Luce, Noye représentée par **Alain DOVERGNE**, son Président

### ET

L'association Centre musical La Si Sol, représentée par **Catherine LOIN**, sa Présidente.

Entre les deux parties citées ci-dessus, il est convenu ce qui suit :

**Préalable : Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2022, la présente convention est signée en rétablissement du formalisme comptable exigé.**

### Préambule :

Le Centre Musical La Si Sol est une association de bénévoles dont l'objectif est de mutualiser les moyens et les ressources afin de permettre aux élèves d'accéder à un enseignement musical diversifié et de qualité. Le Centre musical propose annuellement de la formation musicale, de la pratique instrumentale, une classe d'orchestre, des ensembles instrumentaux et la pratique du chant à travers trois chorales. Les professeurs du centre musical et leurs élèves contribuent à l'animation culturelle du territoire en se produisant dans les communes pour les auditions des élèves, avec les chorales, les différents ensembles et l'orchestre.

### Article 1 :

La communauté de communes Avre, Luce, Noye verse la somme forfaitaire de 64 000€ à l'association Centre musical La Si Sol pour l'année 2020/2021.

Cette subvention doit permettre l'accès à la pratique musicale au plus grand nombre.

L'école compte 15 professeurs et accueille 131 élèves.

### Article 2 :

La subvention a été versée par acomptes successifs en cours d'année 2021 et en théorie, un solde en fin d'année. Effectivement, par 5 mandats de 8 000 € en 2021 et un solde de 24 000 € en 2022.

L'association La Si Sol fera part à la CCALN du bon déroulement des activités prévues dans l'année et l'informerá des difficultés rencontrées le cas échéant.

Un rapport annuel sera remis à la CCALN reprenant les activités, le nombre d'élèves et tout autre élément que l'association jugera bon de préciser. Ce rapport d'activités sera complété par un bilan financier.

Fait à Grivesnes, le 30 juin 2022 en deux exemplaires.

**CENTRE MUSICAL LA SI SOL**

**Catherine LOIN**

CCALN

**Alain DOVERGNE**





DU CENTRE MUSICAL DU VAL DE NOYE

Entre

La communauté de communes Avre Luce Noye représentée par son Président Alain DOVERGNE, sise au 144 rue du Cardinal Mercier à Moreuil (80110), autorisée par délibération du Conseil communautaire du 20 juin 2022,

Et

Le Centre Musical du Val de Noye, association Loi 1901, sise au 1 rue du Docteur Binant, 80250 Ailly Sur Noye représentée par Madame Anne- Sophie MARCEL.

**Préalable : Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2022, la présente convention est signée en rétablissement du formalisme comptable exigé.**

Préambule

Le Centre Musical du Val de Noye (CMVN) propose un enseignement musical pour tous les âges dans le but de développer la pratique instrumentale individuelle ou en groupe. 10 enseignants y dispensent leurs cours auprès de 135 élèves à la rentrée 2020 2021.

En complément de sa mission d'enseignement, le centre musical organise des temps forts destinés à la découverte et la vulgarisation de styles musicaux.

Article 1 :

La communauté de communes Avre, Luce, Noye verse la somme forfaitaire de 56 000€ à l'association Centre musical du Val de Noye pour l'année 2020/2021.

Cette subvention doit permettre l'accès à la pratique musicale au plus grand nombre.

Article 2 :

La subvention a été versée par acomptes successifs en cours d'année 2021 et en théorie, un solde en fin d'année. Effectivement : par 5 mandats de 7 000 € en 2021 et un solde de 21 000 € en 2022.

L'association fera part à la CCALN du bon déroulement des activités prévues dans l'année et l'informerá des difficultés rencontrées le cas échéant.

Un rapport annuel sera remis à la CCALN reprenant les activités, le nombre d'élèves et tout autre élément que l'association jugera bon de préciser. Ce rapport d'activités sera complété par un bilan financier.

Fait à GRIVESNES, le 30 juin 2022 en deux exemplaires.

Alain DOVERGNE

Président de la CCALN



Anne Sophie MARCEL

Présidente du CMVN